

BIBLIOMER

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des professionnels de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : **16 – Décembre 2001**

Thème : **1 – Production** Sous-thème : **1 – 1 Ressources**

Notice n° : **2001-1585**

Cabillaud et merlu : des mesures inévitables

La Pêche Européenne, 2001, n° 9, p. 6-13

● Référence bibliographique enrichie

Le Conseil européen, en accord avec la Commission, a décidé que des mesures de reconstitution pour le cabillaud et le merlu devaient être prises. Cabillaud et merlu font l'objet de deux pêcheries bien différentes. Les mesures déjà en place visent à la réduction des totaux admissibles de captures (TAC) ainsi qu'à l'adoption d'un plan de reconstitution pour une période d'au moins cinq ans.

Une deuxième étape impose à partir du 1^{er} janvier 2002 une modification du maillage des filets, afin d'améliorer la sélectivité. Il s'agit d'une stratégie à long terme, avec une gestion pluriannuelle.